

---

# Cahier des normes pour le programme : Soins infirmiers auxiliaires

*Ce cahier des normes est approuvé pour le programme Soins infirmiers auxiliaires par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (code MCU 51407) pour les programmes offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.*

## Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs des programmes, etc. sur la mise en oeuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ce cahier des normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

### Conditions :

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription ©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des collèges, Unité de la qualité des programmes  
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités  
900 rue Bay  
Édifice Mowat, 9<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 1L2  
Téléphone: (416) 325-1934  
Télécopieur: (416) 327-1853

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Cette publication est également disponible sur le site Web du ministère :

<http://www.edu.gov.on.ca>

*This publication is also available on the Ministry's World Wide Web site at*

<http://www.edu.gov.on.ca>

©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

*This document is also available in English.*

ISBN 0-7794-1330-X

## Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important joué par :

- Les membres du comité sur l'élaboration des normes du programme de Soins infirmiers auxiliaires : Doreen Beath, du *Perth-Smith Falls Hospital*; Sandra Brewer, du Collège Georgian; Debbie Burton, du *Lasalle Residence*; Denise Dietrich, de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario; Hélène Desjardins, de La Cité collégiale; Paula Donahoe, du Collège Centennial; Charlotte Koso, de *Care Partners, Inc.*; Gaston Lavigne, du Collège Boréal; Trish Nesbitt, du *Registered Practical Nurses Association of Ontario*; Linda O'Neill, du Collège Canadore; Paula Price, du Collège George Brown; Gladys Rangaratnam, du Collège Cambrian; Anitta Robertson, de l'*Ontario Association of Long Term Care*; Beth Siurna, du Collège Loyalist; Evelyn Smith, de l'Infirmières de l'Ordre de Victoria; Dawn Thomas, du *Rideau Crest*; Sandra Tully, de la *University Health Network* et Anna Wilson, du Collège Fanshawe.
- Les personnes et organisations qui ont dirigé l'élaboration des normes et les personnes détachées qui étaient à la tête de l'élaboration des normes : Linda Buschmann du Collège Canadore et Gaston Lavigne du Collège Boréal.
- Les membres du Conseil des aptitudes génériques (CAG) du CNAPC qui ont élaboré les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, les personnes qui ont animé les sessions de consultation pour participer à l'élaboration des résultats d'apprentissage relatifs aux aptitudes génériques et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les membres du Conseil de la formation générale (CFG) du CNAPC qui ont élaboré les buts et objectifs de la formation générale, les nombreuses personnes et organismes qui ont participé aux sessions de consultation et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les personnes et organismes qui ont participé aux sessions de révision et d'adaptation des normes en formation professionnelle en langue française, plus particulièrement le personnel scolaire : Diane Mageau du Collège Boréal, Michèle Rimpel du Collège des Grands Lacs, Hélène Desjardins et Huguette Toulouse de La Cité collégiale et les membres des comités consultatifs des programmes pour leur contribution et appui.

Dans ce document, à des fins de clarté et de simplification, le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes.

# Table des matières

<b>I.</b>	<b>Introduction</b> .....	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux .....	1
	Le cahier des normes .....	1
	Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage .....	2
	Les résultats d'apprentissage .....	2
	L'agrément des programmes .....	2
	L'élaboration des normes de programme .....	2
	La mise à jour du cahier des normes .....	3
	La spécificité francophone .....	3
<b>II</b>	<b>Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle</b> .....	4
	Le préambule .....	4
	La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle .....	6
	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle .....	7
	Le lexique .....	18
<b>III.</b>	<b>Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques</b> .....	22
	La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques .....	23
	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques .....	25
<b>IV.</b>	<b>La formation générale</b> .....	40
	Les exigences de la formation générale .....	40
	Les buts et les objectifs généraux .....	41

# I. Introduction

*Ce document présente les normes du programme Soins infirmiers auxiliaires offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Ces normes s'appliquent à tous les programmes portant le code MCU 51407, approuvés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*

## L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les diplômés acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

La Direction des collèges du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat de l'élaboration et de l'approbation des normes des programmes pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

## Les cahiers des normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle;
- les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques; et
- les buts et objectifs de la formation générale.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie offrant ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins/intérêts régionaux.

## Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage

Les normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage.

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vu comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent qu'un apprentissage significatif a été réalisé par les personnes diplômées du programme, et vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les diplômés d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

## Les résultats d'apprentissage

Les *résultats d'apprentissage* représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au diplôme.

Les *éléments de performance* rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. *A ne pas confondre avec les objectifs d'apprentissage*. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non des éléments de performance.

## L'agrément des programmes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a l'autorité d'agréer les programmes collégiaux. Cette évaluation provinciale vise à déterminer si les diplômés du programme ont atteint les résultats d'apprentissage prescrits dans le cahier des normes.

## L'élaboration des normes de programmes

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large d'aptitudes génériques. Cette combinaison devrait assurer que les diplômés possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes professionnelles repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine: employeurs, associations professionnelles, diplômés, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements, etc.

## La mise à jour du cahier des normes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement l'évaluation de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et des aptitudes génériques ainsi que des buts et objectifs de la formation générale. Pour vous assurer que cette version du cahier des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

## La spécificité francophone

Les normes d'un programme offert en langue française peuvent différer des normes d'un programme offert en langue anglaise.

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont sensiblement similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes des programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une meilleure réponse aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, l'un portant sur l'anglais et l'autre portant sur l'affirmation culturelle.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage en formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes.

## II. Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

*Les diplômés du programme Soins infirmiers auxiliaires doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle les dix résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques et les exigences de la formation générale.*

### Le préambule

Les normes des programmes de Soins infirmiers auxiliaires dispensés dans les collèges d'arts appliqués et de technologie comprennent les normes de base touchant les aptitudes génériques et la formation générale, qui sont acquises au même moment que les normes de formation professionnelle. En outre, les programmes de Soins infirmiers auxiliaires respectent la législation, les normes de pratique de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, les attentes en matière de pratique, et les Critères d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire autorisée\* en Ontario à partir de janvier 2005 (OIIO, septembre 1999).

En répondant aux normes des programmes, les personnes diplômées débutantes disposeront des connaissances, des aptitudes, des valeurs et du jugement qui sont nécessaires pour exercer leurs fonctions dans la sphère d'exercice de la pratique infirmière. Les personnes diplômées débutantes se concentreront sur la prestation de soins à des clients\* dont l'état est stable\*. Une personne expérimentée et compétente devra déterminer la stabilité du client, ainsi que les responsabilités\* des soins à assigner aux infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) débutants. Certaines tâches de la pratique infirmière ne peuvent être entreprises de façon autonome par l'infirmière ou l'infirmier auxiliaire débutant et requièrent qu'il consulte un collègue plus expérimenté. Dans ces domaines, le niveau de connaissances théoriques et d'aptitudes pratiques des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés débutants sera moindre que dans les cas où ils doivent être en mesure de travailler de façon autonome. En outre, les personnes diplômées doivent connaître les domaines dans lesquels elles doivent consulter un collègue plus expérimenté avant d'effectuer une intervention. Elles doivent toujours reconnaître les limites de leurs connaissances et aptitudes, et savoir quand, au besoin, consulter d'autres infirmières ou infirmiers ou des membres de l'équipe afin d'obtenir de l'aide.

Les soins infirmiers auxiliaires sont une profession fondée sur le « caring », la théorie des soins de santé, y compris notamment les sciences biopsychosociales et la recherche. Les personnes diplômées des programmes de soins infirmiers auxiliaires effectuent des interventions en soins infirmiers permettant de promouvoir la santé et l'autonomisation\*, de prévenir les accidents et les maladies, de maintenir et de restaurer la santé, et de fournir des soins palliatifs. Étant donné le caractère sérieux et exigeant de cette

profession, les personnes diplômées ont suivi un programme fondé de façon importante sur la théorie, les principes et les pratiques de soins infirmiers nécessaires pour exercer à titre d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire autorisé\*. Grâce à un apprentissage continu et à une expérience croissante, elles pourront fournir aux clients\* des soins plus complexes dans divers milieux de pratique.

Dès la fin de ce programme, dans le cadre de leur pratique en soins infirmiers, les personnes diplômées travaillent avec des clients, des familles et des groupes dans une gamme variée de milieux de pratique. Elles font preuve de compétences importantes dans les relations interpersonnelles et la communication, ainsi que d'un grand respect pour le caractère unique de leurs clients et de leurs collègues. Les personnes diplômées recourent à l'exercice réfléchi, à la pensée critique\*, à la résolution de problèmes et à la prise de décisions de façon efficiente et efficace en vue de fournir des soins infirmiers et de promouvoir une santé optimale ainsi que le bien-être des personnes, des familles et des groupes. Elles doivent toujours agir conformément à la sphère d'exercice que la loi\* leur reconnaît, aux normes professionnelles et aux attentes en matière de pratique.

Les personnes diplômées ont acquis les connaissances, les aptitudes, les valeurs et le jugement nécessaires pour exercer leurs activités de façon efficace dans des postes de premier échelon. En qualité de praticiennes et praticiens autonomes, en collaboration et en consultation\* avec les autres professionnels\* en soins infirmiers et les membres de l'équipe interdisciplinaire, les personnes diplômées font preuve de leadership dans leur pratique. Elles collaborent avec les personnes, les familles, les groupes (de façon autonome ou en consultation avec le personnel infirmier ou les autres membres de l'équipe, selon le cas) à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation\* axée sur les résultats des soins infirmiers, des services et des programmes. Les soins infirmiers représentent une profession réglementée de la santé, qui exige que le personnel infirmier autorisé incorpore à leur discipline l'exercice réfléchi et l'apprentissage continu en vue d'améliorer constamment leurs compétences.

Les personnes diplômées peuvent profiter de possibilités d'emploi dans des milieux de pratique variés, notamment dans les établissements hospitaliers, la communauté, les soins de longue durée et autres. Elles peuvent aussi trouver des possibilités d'emploi au sein d'autres organismes faisant appel à leurs connaissances et compétences en soins infirmiers.

Après avoir complété avec succès un programme autorisé en soins infirmiers auxiliaires et avoir réussi l'examen national d'autorisation, les personnes diplômées peuvent s'inscrire auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, conformément à la *Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers*. Après leur inscription à l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, à condition de maintenir et d'améliorer leurs compétences et de verser les droits annuels exigés, les personnes inscrites peuvent utiliser la désignation professionnelle d'infirmières ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA).

\* Voir le lexique

## Soins infirmiers auxiliaires

La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle

*Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

- 1. exercer ses fonctions de façon professionnelle\* dans le cadre des lois\* et de l'éthique;**
- 2. établir et maintenir des relations thérapeutiques\* avec les clients\*;**
- 3. communiquer efficacement avec les clients, l'équipe de soins de santé et d'autres personnes concernées;**
- 4. travailler efficacement au sein de l'équipe de soins de santé en vue d'aider les clients à atteindre leurs résultats attendus en matière de santé;**
- 5. intégrer la théorie, les principes et les concepts à la pratique compétente des soins infirmiers;**
- 6. effectuer les évaluations de façon holistique\*, complète et analytique;**
- 7. établir les priorités et organiser les soins infirmiers et les soins de santé;**
- 8. mettre en œuvre et évaluer les interventions infirmières\* de façon compétente;**
- 9. utiliser une gamme variée de moyens technologiques en vue d'aider les clients à atteindre leurs résultats attendus en matière de santé;**
- 10. appliquer les principes de l'enseignement et de l'apprentissage en vue de promouvoir la santé et le bien-être intégral des clients.**

\* Voir le lexique

## Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*  
**exercer ses fonctions de façon professionnelle\* dans le cadre des lois\* et de l'éthique.**

### **Éléments de performance :**

- comprendre le rôle et les responsabilités\* des organismes de réglementation dans la protection du public;
- comprendre le rôle des associations professionnelles dans la promotion de la profession;
- comprendre qu'appartenir à une profession autoréglémentée implique que les individus soient responsables et imputables;
- comprendre les implications des lois, des normes professionnelles et des attentes en matière de pratique sur la pratique infirmière;
- connaître et respecter les lois, les normes professionnelles et les attentes en matière de pratique;
- connaître et respecter les normes, les politiques et les procédés établis par le milieu de pratique\*;
- travailler dans les limites de ses responsabilités, de façon autonome et en collaboration;
- accepter la responsabilité de ses propres décisions et de ses actes;
- respecter les normes professionnelles et les attentes de la pratique en matière d'éthique;
- reconnaître l'influence des croyances, des valeurs et des conceptions personnelles sur la pratique infirmière;
- favoriser la reconnaissance et la compréhension par le public du rôle des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés\*;
- promouvoir le professionnalisme dans la pratique infirmière en agissant comme modèle;
- reconnaître l'importance des activités favorisant le leadership telles que les rôles de précepteur, de mentor ou de membre de comité;
- s'engager à l'exercice réfléchi\*;
- élaborer un réseau d'entraide et de soutien;

- utiliser de façon appropriée la critique constructive et la rétroaction dans sa communication avec les pairs;
- identifier les tendances et les enjeux dans la société et le secteur de la santé et des soins infirmiers, qui peuvent avoir des conséquences sur la pratique des soins infirmiers;
- collaborer\* avec les collègues expérimentés afin de reconnaître l'influence que le gouvernement exerce sur les soins de santé, en ce qui concerne notamment leur financement, leur accessibilité, leur disponibilité, leur qualité, la promotion de la santé, la prévention, les interventions et l'autonomisation\*;
- promouvoir l'accès, l'équité, la qualité et la responsabilité\* en matière de soins de santé et de services sociaux;
- reconnaître la nécessité de conseils appropriés et être en mesure de se les procurer;
- remettre en question de façon appropriée les ordres, les directives et les comportements contestables;
- participer au processus d'amélioration de la qualité du milieu de pratique\*;
- préconiser l'élaboration d'un processus d'amélioration de la qualité du milieu de pratique dans l'absence d'un tel processus;
- mettre en œuvre des pratiques favorisant sa santé personnelle, son bien-être intégral et de saines habitudes de vie;
- pratiquer l'auto-soin en conservant un équilibre entre l'apport nutritionnel, le repos, le loisir et le travail, et en utilisant des techniques variées, par exemple la gestion du stress.

\* Voir le lexique

**2. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**établir et maintenir des relations thérapeutiques\* avec les clients\*.**

**Éléments de performance :**

- bien distinguer les interactions sociales des communications professionnelles;
- conserver l'équilibre entre les aspects techniques et technologiques des soins infirmiers et une attitude humaniste et holistique;
- adopter une démarche de soutien axée sur les clients;
- fonder les relations infirmières-clients sur la confiance, le respect, l'intimité, et l'utilisation appropriée de l'influence inhérente au rôle de fournisseur de soins;
- faire appel à une approche authentique et empathique dans les interactions avec les clients en évitant de porter des jugements;
- établir et maintenir selon les normes professionnelles, un milieu axé sur le « caring »;
- établir et maintenir avec les clients des partenariats\* qui contribuent à la réalisation de leurs résultats attendus en matière de santé;
- appliquer les concepts théoriques et pratiques de la communication efficace et de la dynamique des relations interpersonnelles, familiales et de groupe, en vue d'établir, de maintenir et de mettre fin aux relations thérapeutiques;
- utiliser les relations thérapeutiques comme cadre de promotion de la santé et du bien-être intégral, ainsi que de l'engagement des clients aux activités de prévention de la maladie, d'autonomisation\* et de soins palliatifs;
- faire preuve d'ouverture à la diversité\*;
- appliquer des méthodes culturellement adaptées;
- favoriser la prise de décisions par les clients;
- promouvoir la prise en charge par les clients et, le cas échéant, défendre leurs droits;
- respecter les décisions prises par les clients en matière de santé, de sécurité, de bien-être intégral et des habitudes de vie;
- respecter chez les clients habilités à prendre leurs propres décisions, leur droit de choisir d'être à risque;
- négocier avec les clients afin de déterminer à quel moment des consultations\* s'imposent auprès d'autres membres de l'équipe de soins de santé ou d'autres secteurs des soins de santé.

\* Voir le lexique

**3. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**communiquer efficacement avec les clients\*, l'équipe de soins de santé et d'autres personnes concernées.**

**Éléments de performance :**

- communiquer avec les clients et toute autre personne concernée de façon précise, respectueuse et avec assurance;
- appliquer les principes de la communication et des interactions familiales et de groupe durant l'observation, l'évaluation\*, l'interprétation et la documentation concernant toutes les communications et les messages livrés par les clients;
- adapter les méthodes de communication aux besoins des clients;
- appliquer efficacement les techniques de communication pour aider les clients à bien comprendre les renseignements concernant leur santé;
- préserver le droit des clients à la confidentialité et à l'intimité;
- partager les renseignements nécessaires concernant les résultats et l'état de santé des clients avec les membres de l'équipe des soins de santé, tout en respectant le caractère confidentiel de ces informations;
- appliquer de façon appropriée les techniques de communication et de résolution des conflits en vue de favoriser les interactions avec l'équipe des soins de santé;
- utiliser correctement la terminologie, les abréviations et les symboles dans la communication et la documentation écrite, orale et électronique;
- recourir aux diverses techniques de communication écrite, verbale, non verbale et électronique, selon les normes de la profession et les politiques de l'organisme;
- documenter et tenir à jour des dossiers sur papier et électroniques clairs, concis et précis, selon les normes de la profession ainsi que dans le respect des délais établis;
- conserver tous les renseignements, registres et dossiers conformément aux normes de la profession et aux politiques de l'organisme;
- appliquer les politiques, les méthodes de communication et les protocoles appropriés en vue de communiquer avec les membres de l'équipe des soins infirmiers et des soins de santé dans le milieu de pratique\* particulier comme dans l'ensemble du réseau de santé.

\* Voir le lexique

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**travailler efficacement au sein de l'équipe de soins de santé en vue d'aider les clients\* à atteindre leurs résultats attendus en matière de santé.**

**Éléments de performance :**

- démontrer une compréhension du rôle des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés\* dans la promotion de la santé, du bien-être intégral, de la sécurité et de la qualité de vie des clients;
- promouvoir la compréhension du rôle des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés\* et de ses rapports avec le rôle des autres membres de l'équipe;
- respecter le rôle, les droits et les responsabilités\* des clients et des autres membres de l'équipe;
- établir des partenariats\* avec le personnel des soins infirmiers et les autres membres de l'équipe;
- appliquer la pensée critique\*, la résolution de problèmes et la prise de décisions dans sa participation au travail d'équipe;
- recueillir l'information pertinente sur l'état de santé, la situation, et les attentes des clients, et la communiquer aux membres de l'équipe de soins de santé de façon continue;
- consulter les clients et les autres membres de l'équipe de soins de santé et collaborer\* avec tous à la planification de soins axés sur les résultats attendus, et à l'élaboration des plans de congé selon les milieux de pratique\*;
- collaborer avec les clients, les membres de l'équipe et les autres secteurs des soins de santé en vue d'aider les clients à atteindre leurs résultats attendus en matière de santé;
- agir de façon autonome au sein d'une équipe et en collaboration avec les autres membres de l'équipe, selon la situation et d'après ses propres compétences;
- reconnaître les situations pour lesquelles il est nécessaire de demander l'aide d'un membre du personnel infirmier (IAA\* ou IA) plus expérimenté ou d'autres professionnels\* de la santé, afin d'apporter aux clients les soins requis;
- mettre en pratique ses connaissances des principes fondamentaux de leadership et de gestion;
- attribuer aux fournisseurs de soins non réglementés les activités de soins des clients, leur fournir l'orientation nécessaire et assumer auprès d'eux un rôle de supervision selon les besoins;
- participer à l'évaluation\* des services et programmes fournis par l'équipe des soins infirmiers et les autres équipes.

\* Voir le lexique

**5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :***  
**intégrer la théorie, les principes et les concepts à la pratique**  
**compétente des soins infirmiers.**

**Éléments de performance :**

- appliquer des méthodes efficaces de prise de décisions lors de l'évaluation\* des clients\* ainsi que lors de la prestation et de l'évaluation des soins;
- utiliser ses aptitudes à la pensée critique\*, à la résolution de problèmes et à la prise de décisions auprès d'une clientèle diverse et de tous âges, dans des milieux de pratique\* variés;
- adapter ses connaissances et ses compétences à la diversité\* des milieux de pratique\* , ainsi qu'aux situations particulières et aux étapes de vie des clients;
- porter, au sujet des clients, des jugements cliniques sûrs et efficaces, axés sur des connaissances factuelles, de façon autonome ou en collaboration avec d'autres membres de l'équipe au besoin;
- discerner le besoin de consultation\* ou d'aide auprès d'autres professionnels\* de la santé expérimentés;
- consulter les clients afin de leur offrir des soins flexibles, innovateurs et sûrs;
- assurer aux clients des soins infirmiers compétents aux diverses étapes de leur vie et dans des milieux de pratique\* diversifiés;
- rechercher et lire des informations pertinentes concernant les soins infirmiers, les soins de santé et les organismes de soins, et intégrer ces informations à sa pratique des soins infirmiers.

\* Voir le lexique

**6. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**  
**effectuer les évaluations de façon holistique\*, complète et analytique.**

**Éléments de performance :**

- appliquer les théories pertinentes des soins infirmiers et de santé à l'évaluation\* des clients\* ainsi qu'à l'interprétation des résultats de ces évaluations;
- utiliser de façon sécuritaire, avec compétence et efficacité, les méthodes et techniques appropriées d'évaluation et de collecte des données;
- personnaliser les méthodes et techniques d'évaluation et de collecte des données en vue de répondre aux besoins des clients;
- discerner le besoin de consulter un membre du personnel infirmier (IAA\* ou IA) expérimenté ou un autre professionnel\* de la santé pour compléter l'évaluation et/ou interpréter les données de l'évaluation;
- protéger l'intimité et la confidentialité des clients lors des évaluations de leur état;
- recourir à une approche holistique\* et complète pour effectuer l'évaluation des clients et interpréter les résultats de ces évaluations;
- compléter l'évaluation du client, rapporter et consigner les données recueillies de façon exacte et continue;
- recueillir, analyser, rapporter et consigner l'information de diverses sources, de façon correcte, exacte et autonome en consultant au besoin des professionnels expérimentés des soins de santé;
- reconnaître les situations problématiques réelles et potentielles et utiliser ses aptitudes à la pensée critique\* afin de déterminer les mesures appropriées à prendre;
- collaborer\* avec les clients et d'autres membres de l'équipe de soins si nécessaire, afin d'élaborer des plans holistiques et complets visant l'atteinte par le client des résultats attendus en matière de santé.

\* Voir le lexique

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**établir les priorités et organiser les soins infirmiers et les soins de santé.**

**Éléments de performance :**

- exercer le rôle et les responsabilités\* d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire autorisé\* de façon autonome et comme membre d'une équipe en soins infirmiers et interdisciplinaire;
- organiser et établir les priorités du travail, y compris les multiples interventions infirmières\*, en utilisant une bonne gestion du temps;
- tenir compte des exigences et des résultats attendus en matière de santé par les clients\*, ainsi que des objectifs de l'équipe de soins infirmiers et de l'équipe de soins de santé, de même que de la disponibilité des ressources afin d'établir des priorités dans la prestation des soins;
- décrire, rechercher et utiliser les diverses ressources, dont celles de la communauté, de façon appropriée et autonome;
- contribuer à l'utilisation efficace et à l'évaluation\* des outils de gestion des ressources comme les systèmes de contrôle de la charge de travail, les budgets et les horaires.

\* Voir le lexique

**8. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**  
**mettre en œuvre et évaluer les interventions infirmières\* de façon compétente.**

**Éléments de performance :**

- collaborer\* avec les clients\*, le personnel infirmier (IAA\* ou IA) ou d'autres professionnels\* de la santé expérimentés, à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans novateurs visant l'atteinte des résultats attendus;
- pratiquer des soins infirmiers compétents auprès des clients de tous âges dans des milieux de pratique diversifiés;
- comprendre les conditions requises pour la détermination et l'obtention d'un consentement éclairé;
- obtenir un consentement éclairé pour les interventions de soins infirmiers;
- appliquer les modes de la prise de décisions au nom d'autrui lorsque nécessaire;
- évaluer, à l'aide d'un cadre décisionnel, la pertinence d'une intervention infirmière avant de la mettre en pratique;
- accomplir de manière compétente une gamme variée d'interventions infirmières;
- mettre en oeuvre les interventions infirmières telles qu'elles sont prévues aux plans établis de manière concertée, et en conformité avec les normes professionnelles ainsi qu'avec les politiques et procédés du milieu de pratique\*;
- se servir de son jugement professionnel afin de dévier du plan établi si nécessaire;
- évaluer l'efficacité des interventions infirmières en fonction des résultats attendus des clients et prendre des mesures appropriées;
- agir dans le respect des lois\* pertinentes, des normes professionnelles ainsi que des politiques et procédés établis, afin d'assurer un milieu sain et sans danger pour les clients, soi-même et les membres de l'équipe de soins;
- reconnaître et prévenir des situations qui peuvent mettre en cause la sécurité des clients et d'autres personnes concernées, et intervenir de façon adéquate lorsque de telles situations se présentent.

\*Voir le lexique

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**utiliser une gamme variée de moyens technologiques en vue d'aider les clients\* à atteindre leurs résultats attendus en matière de santé.**

**Éléments de performance :**

- utiliser correctement et efficacement la technologie courante lors de la prestation des soins aux clients;
- se tenir au courant des changements technologiques qui ont des répercussions sur les soins aux clients;
- choisir l'équipement approprié à la tâche;
- utiliser correctement le matériel selon les normes, les politiques et les procédés du milieu de pratique\*, et les recommandations du fabricant;
- recourir à la technologie courante pour obtenir des informations pertinentes de manière efficace, afin de planifier, de coordonner et de mettre en œuvre des soins axés sur les clients, et d'en maintenir la rentabilité;
- être au courant des logiciels de documentation, de système de mesure de charge de travail, d'établissement des budgets et de planification utilisés en vue d'améliorer l'efficacité de la pratique des soins infirmiers;
- utiliser des moyens appropriés pour protéger la confidentialité du dossier des clients au moment d'y accéder, de le documenter, et de transmettre des informations par voie électronique.

\* Voir le lexique

**10. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**appliquer les principes de l'enseignement et de l'apprentissage en vue de promouvoir la santé et le bien-être intégral des clients\*.**

**Éléments de performance :**

- faire de la relation thérapeutique\* un cadre d'apprentissage;
- collaborer\* avec les clients et les membres de la profession infirmière (IAA\* ou IA) expérimentés ou d'autres professionnels\* de la santé, en vue d'évaluer les besoins d'apprentissage des clients et d'élaborer des plans d'apprentissage;
- appliquer les théories et les principes d'enseignement et d'apprentissage à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation\* des plans d'apprentissage;
- adapter, en consultation\* avec des professionnels de la santé expérimentés, les informations concernant la santé en vue de répondre aux besoins particuliers des clients;
- choisir et appliquer, de façon autonome ou au sein d'une équipe, des modalités de soins visant la promotion et le maintien de la santé ainsi que la prévention des maladies;
- utiliser les ressources appropriées en vue d'aider les clients à atteindre leurs résultats d'apprentissage;
- fournir aux clients les informations qui facilitent la prise de décisions ainsi que la promotion de la santé, de la sécurité, du bien-être intégral et des modifications des habitudes de vie;
- accepter et respecter le droit des clients à prendre des décisions qui influent sur leur santé, leur bien-être intégral, leur sécurité et leurs habitudes de vie;
- inciter les clients à participer à des activités favorisant leur santé et leur bien-être intégral;
- vérifier que les clients ont acquis les informations et les aptitudes essentielles à leur bien-être;
- préconiser l'information adéquate et à jour des clients en matière de soins de santé.

\* Voir le lexique

## Le lexique

- Autonomisation :** Mise en place des moyens par lesquels les personnes, les familles et les groupes recouvrent une bonne santé ou améliorent leur état de santé. (Texte adapté du document Critères d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire autorisée en Ontario à partir de janvier 2005, Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, septembre 1999.)
- Clients :** Personne, famille ou groupe dont l'état est déclaré stable et qui fait l'objet de soins infirmiers, dans le cadre d'une relation thérapeutique professionnelle. Le caractère approprié des interventions autonomes ou des consultations dépend de la circonstance. (Texte adapté du document Critères d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire autorisée en Ontario à partir de janvier 2005, Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, septembre 1999.)
- Collaborer :** Coopérer avec un ou plusieurs membres de l'équipe de santé afin que chaque personne puisse contribuer, à sa façon, à la réalisation d'un objectif commun. Chaque personne contribue selon les limites de sa sphère d'exercice. (Texte adapté du document Critères d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire autorisée en Ontario à partir de janvier 2005, Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, septembre 1999.)
- Concepts théoriques sur la santé :** Connaissances fondamentales des soins infirmiers auxiliaires basées sur les concepts théoriques des soins infirmiers et des sciences bio psychosociales. Selon la situation, les infirmières et infirmiers auxiliaires de premier échelon appliquent les concepts théoriques touchant la santé de façon autonome ou dans un cadre de collaboration et de consultation, en vue d'envisager, d'encadrer, de mettre en œuvre et d'évaluer les résultats obtenus par les clients en matière de santé et de soins infirmiers.
- Consultation :** Demande de conseil ou d'information à un membre du personnel infirmier (infirmière ou infirmier autorisé (IA) ou infirmière ou infirmier auxiliaires autorisés (IAA)) plus expérimenté ou à un membre d'une autre profession de la santé, si certains soins infirmiers excèdent les limites actuelles de la sphère d'exercice de l'IAA débutante. L'IAA débutante peut aussi consulter d'autres sources, le cas échéant. (Texte adapté du document *Critères d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire autorisée en Ontario à partir de janvier 2005, Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, septembre 1999.*)

Diversité :	Gamme variée de perspectives, convictions et pratiques ethniques et culturelles, de situations socio-économiques, d'âges, de croyances, d'orientations et d'identités sexuelles, de capacités et d'états de santé représentatifs des clients et des collègues avec lesquels les personnes diplômées seront en rapport. La diversité peut inclure certaines ou toutes les variances susmentionnées.
Évaluation :	Collecte, organisation et analyse, de façon continue et au moment opportun, des renseignements pertinents sur les clients. L'évaluation est fondée sur les concepts théoriques et pratiques pertinents des soins infirmiers et des soins de santé. Les évaluations réalisées par les infirmières auxiliaires autorisées débutantes ou les infirmiers auxiliaires autorisés débutants ne sont effectuées qu'après qu'une personne spécialisée ayant les compétences nécessaires ait évalué la stabilité de l'état des clients.
Évaluation holistique :	Collecte, organisation et analyse des renseignements sur les clients tenant compte de leurs dimensions biopsychosociales, cognitives, culturelles, de croissance et développement, émotionnelles, et spirituelles de façon intégrée, ainsi que de leur état de santé, des déterminants de leur santé, de leurs valeurs, convictions et objectifs.
Infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés:	Professionnels de la santé qui, après avoir suivi un programme approuvé de soins infirmiers auxiliaires et subi avec succès l'examen d'autorisation, peuvent demander leur inscription auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario en vertu de la <i>Loi de 1991 sur les infirmières et infirmiers</i> . Après leur inscription par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, à condition de maintenir et d'améliorer leurs compétences et de verser la cotisation annuelle exigée, les personnes inscrites ont le droit d'utiliser la désignation professionnelle d'infirmières ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA).
Interventions infirmières :	Réalisation compétente et sécuritaire par les infirmières et les infirmiers auxiliaires autorisés d'actes, de traitements et de méthodes visant à aider les clients à atteindre les résultats attendus en matière de santé. Il s'agit notamment des interventions axées sur la santé et le bien-être intégral des clients, tels les soins personnels, la sécurité, les capacités fonctionnelles et la mobilité, les soins des voies respiratoires, la nutrition, l'élimination, l'équilibre hydro-électrolytiques, les intraveineuses, la préparation et l'administration des médicaments, les soins des lésions, les

méthodes d'asepsie, les relations thérapeutiques, les soins en santé mentale, et la promotion de la santé. L' IAA débutante pratique les interventions infirmières selon la limite de sa formation. Les interventions novatrices qui portent du cadre établi ne doivent s'effectuer qu'en consultation avec des professionnels de la santé expérimentés.

- Lois : Lois actuelles pertinentes telles que la *Loi sur les professions de la santé réglementées*, la *Loi sur les infirmières et infirmiers*, la *Loi sur le consentement aux soins de santé*, la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, la *Loi sur les hôpitaux publics*, la *Loi sur la santé mentale*, la *Loi sur les soins de longue durée* et la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.
- Milieu de pratique : Contexte dans lequel les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés exercent leurs activités, par exemples, les centres communautaires, les centres ambulatoires, les centres hospitaliers de soins aigus, les centres de réadaptation, les établissements et les organismes de soins de longue durée et de soins de santé en général.
- Octroi de droits : La démarche par laquelle un individu ou un groupe cède et transfère le pouvoir à un autre individu ou groupe. L'autorité, le pouvoir, le choix et la permission sont les éléments de la prise en charge. (Texte adapté de Hein, Eleanor C. (1999). *Contemporary Leadership : Selected Readings. (5th ed.)*. Lippincott-Raven Publishers.)
- Partenariat : Désigne des situations où l'infirmière collabore avec le client et d'autres membres de l'équipe de santé afin de réaliser les résultats reliés à la santé du client. Le partenariat implique la recherche d'un consensus sur l'identification des résultats à atteindre en matière de santé. (Texte adapté du document Critères d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire autorisée en Ontario à partir de janvier 2005, Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, septembre 1999.)
- Pensée critique : Raisonnement permettant d'examiner le langage utilisé, d'exposer les problèmes, d'expliquer clairement les hypothèses, de juger de la preuve, d'évaluer les conclusions, de distinguer les arguments solides des arguments faibles, et de justifier les faits et valeurs qui entraînent des convictions et des actes crédibles. (Texte adapté du document Critères d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire autorisée en Ontario à partir de janvier 2005, Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, septembre 1999.)

- Pratique réfléchie : Application de la pensée critique, afin de constamment analyser, évaluer et améliorer sa pratique professionnelle en mettant en valeur ses forces, et en reconnaissant ses faiblesses et prenant les moyens nécessaires pour y remédier. La pratique réfléchie est un élément fondamental du système de valeurs en soins infirmiers.
- Professionnel : Les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés pratiquent selon les connaissances, les aptitudes et les attitudes en soins infirmiers conformes aux normes professionnelles et aux attentes de la pratique infirmière, et appuyées par la loi et les règlements de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. Les infirmières et infirmiers, qui œuvrent de façon autonome, en consultation ou en collaboration avec d'autre membre de l'équipe de soins de santé, sont responsables de leur pratique, de leurs décisions et de leurs actes.
- Relations thérapeutiques : Application des connaissances et des compétences professionnelles en soins infirmiers ainsi que des valeurs fondées sur le « caring », et des comportements en matière de soins, en vue de fournir des services infirmiers contribuant à la santé et au bien-être des clients. Ces relations entre les clients et les infirmières et infirmiers sont fondées sur la confiance, le respect et l'intimité, et nécessitent le recours approprié à l'influence inhérente au rôle de fournisseur de soins. Cette même relation exige que les infirmières ou infirmiers agissent comme défenseurs des clients au besoin. (Texte adapté du document *Standard for the Therapeutic Nurse-Client Relationship*, Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 1999.)
- Responsabilisation : Obligation d'accepter la responsabilité de ses propres connaissances, compétences, valeurs professionnelles, ainsi que de sa conduite et des conséquences qui en découlent. La responsabilisation comprend l'auto-évaluation, le respect des lois et des normes éthiques acceptées, et la conformité aux principes et aux pratiques des soins infirmiers.
- Stable : État de santé d'un client dont l'évolution est prévisible. Les interventions ont des résultats prévisibles et/ou une gamme d'effets néfastes connus. (Texte adapté du document *Critères d'admission à la profession d'infirmière auxiliaire autorisée en Ontario à partir de janvier 2005*, Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, septembre 1999.)

### III. Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

*Tous les diplômés du programme Soins infirmiers auxiliaires doivent démontrer qu'ils ont atteint les quinze résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sous mentionnés, ceux de la formation professionnelle ainsi que les exigences de la formation générale.<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sont communs à tous les programmes collégiaux de deux et trois ans. Pour plus d'information vous pouvez consulter le document *Résultats d'apprentissage des aptitudes génériques applicables aux programmes de deux et trois ans des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*. CNAPC : Mai 1995.

## La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

*Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

- 1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;**
- 2. traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension;**
- 3. utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions;**
- 4. utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche;**
- 5. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;**
- 6. évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision;**
- 7. recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses;**
- 8. évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes;**
- 9. créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés;**
- 10. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs;**
- 11. assumer la responsabilité de ses faits et gestes;**

- 12. s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire;**
- 13. présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi;**
- 14. communiquer oralement et par écrit en anglais;**
- 15. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.**

## Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire.**

### **Explication :**

Pour communiquer de façon claire, concise et correcte, il faut produire du matériel écrit, oral ou visuel adapté à la situation. Les diplômés analysent leur auditoire pour déterminer les besoins et choisir les moyens et les outils de communication les plus appropriés. Ils produisent du matériel dans une langue correcte et claire, en fonction du niveau de langue requis et dans un style conforme à l'usage.

### **Éléments de performance :**

- planifier et organiser une présentation selon un objectif et un auditoire;
- choisir le mode de présentation (note de service, illustration, vidéo, présentation multimédia, etc.) qui convient à l'objectif;
- produire un document conforme à l'usage du mode de présentation choisi;
- utiliser un langage et un style convenant à l'auditoire et à l'objectif;
- s'assurer que le document ne renferme pas d'erreurs typographiques;
- utiliser la technologie informatique pour produire et rehausser la qualité des documents;
- évaluer la présentation et corriger les erreurs de contenu, de structure, de style et les fautes d'inattention.

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension.**

**Explication :**

Une façon de démontrer sa compréhension consiste à restructurer ou à reformuler un message original sous d'autres formes. Les diplômés doivent savoir lire, écouter et interpréter les messages reçus. Ils rédigent des textes et créent des représentations visuelles conformes aux messages originaux.

**Éléments de performance :**

- élaborer et utiliser des stratégies efficaces de lecture, d'écoute et d'observation;
- clarifier ce qui a été lu, entendu ou observé;
- traduire une information numérique ou alphanumérique sous d'autres formes (par exemple, sommaires, tableaux, diagrammes et autres formes de représentations visuelles faisant appel à l'informatique);
- utiliser, le cas échéant, la technologie pour faciliter la reformulation;
- évaluer la compatibilité de la représentation avec le message original;
- citer ses sources selon les conventions en usage.

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.**

**Explication :**

L'utilisation efficace des mathématiques dans la vie de tous les jours suppose la capacité de faire appel à une vaste gamme de concepts, procédés, conventions, opérations, stratégies et formules. Les diplômés appliquent les concepts de temps, d'espace, de quantité, de proportion et de nombre à des situations diverses. Ils utilisent des procédures mathématiques et vérifient les résultats de l'application. Ils font usage des mathématiques avec assurance, souplesse et créativité.

**Éléments de performance :**

- identifier les situations qui demandent de faire appel aux mathématiques;
- choisir le procédé, la méthode ou la procédure mathématique (par exemple, la modélisation, les estimations, les hypothèses, les algorithmes et les formules) en fonction de la situation;
- estimer l'ordre de grandeur des réponses;
- exécuter les opérations mathématiques requises;
- utiliser un logiciel, une calculatrice ou un autre appareil, des tables ou des formules pour effectuer des opérations mathématiques avec précision;
- vérifier l'exactitude des calculs et la pertinence de la réponse;
- formuler la réponse clairement;
- appliquer la procédure utilisée à des situations similaires.

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche.**

**Explication :**

Les diplômés sont sûrs d'eux-mêmes et possèdent le savoir-faire nécessaire pour utiliser les ordinateurs et autres technologies servant à accroître la productivité. Ils reconnaissent les situations où ils peuvent utiliser des ordinateurs et autres technologies pour accomplir des tâches, résoudre des problèmes, effectuer une recherche et créer un produit. Ils choisissent et utilisent avec efficacité l'outil informatique le mieux adapté à la tâche. C'est également avec assurance qu'ils apprivoisent les nouvelles technologies.

**Éléments de performance :**

- utiliser adéquatement les fonctions de base du système d'exploitation (par exemple, charger les logiciels, sauvegarder et extraire des données, faire des copies de sécurité);
- déterminer les tâches à accomplir à l'aide d'un ordinateur et autres technologies;
- choisir le logiciel et l'équipement qui conviennent à la tâche;
- utiliser le logiciel et l'équipement avec efficacité et en respectant la législation en vigueur;
- régler de manière logique et systématique les erreurs et les problèmes d'équipement et de logiciel;
- appliquer les concepts et les procédures à des situations nouvelles;
- évaluer sa façon d'utiliser le matériel, les logiciels et les outils technologiques.

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs.**

**Explication :**

Pour travailler en équipe ou en groupe dans un contexte personnel ou professionnel, il faut assumer la responsabilité des tâches et des décisions collectives. Il faut également interagir de manière efficace avec les membres du groupe. Les diplômés sont capables d'accomplir les diverses tâches qui leur incombent à titre de membres du groupe, de comprendre les besoins d'autrui et de les prendre en considération.

**Éléments de performance :**

- déterminer le travail et les tâches à accomplir;
- établir des stratégies pour accomplir les tâches;
- déterminer les rôles des membres de l'équipe et/ou du groupe;
- clarifier les rôles individuels et les remplir en temps opportun;
- traiter les autres membres de l'équipe de manière juste et équitable;
- communiquer ses propres idées, opinions et renseignements tout en respectant le point de vue d'autrui;
- utiliser des techniques visant à résoudre les conflits;
- évaluer régulièrement les progrès du groupe et faire les ajustements nécessaires.

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
- évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision.**

**Explication :**

Pour résoudre une gamme de problèmes complexes et accomplir diverses tâches, les diplômés font appel à divers processus cognitifs et adoptent diverses stratégies. Ils apprécient les limites et les possibilités de leurs propres processus de pensée et explorent de nouvelles façons de raisonner. Cette démarche leur permet de comprendre leurs processus de pensée, de prise de décision et de résolution de problèmes.

**Éléments de performance :**

- clarifier la nature et l'importance des problèmes ou de l'orientation requise;
- explorer les divers types de raisonnement qui peuvent être utilisés;
- déterminer les limites et les possibilités de son propre processus de pensée;
- choisir et utiliser des types de raisonnement (par exemple, le raisonnement inductif et déductif, la pensée créative et intuitive, le questionnement, la réflexion critique);
- évaluer les avantages des divers types de raisonnement et des stratégies utilisés pour résoudre les problèmes et prendre des décisions;
- reconnaître les avantages d'utiliser d'autres types de raisonnement.

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses.**

**Explication :**

Pour prendre des décisions et accomplir des tâches, il faut généralement s'appuyer sur de l'information. Les diplômés recueillent de l'information et la traitent de façon efficace. Ils élaborent et utilisent des stratégies diverses, y compris les nouvelles technologies. Ils apprennent à trier l'information et à la présenter sous diverses formes (par exemple, en utilisant des bases de données et des chiffriers électroniques).

**Éléments de performance :**

- déterminer la nature de l'information requise;
- identifier les sources (par exemple, textes, bases de données, Internet);
- recueillir l'information à l'aide de diverses techniques de collecte de données, dont la technologie;
- analyser l'information et retenir celle qui est pertinente, importante et utile;
- utiliser divers procédés pour organiser l'information (par exemple, chiffriers électroniques, bases de données, graphiques et tableaux);
- tirer des conclusions à partir de l'information traitée;
- revoir les méthodes utilisées pour recueillir, organiser, analyser et évaluer l'information.

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes.**

**Explication :**

Compte tenu de la diversité de l'information numérique et alphanumérique disponible, les diplômés interprètent et comprennent le travail des autres et en tirent leurs propres conclusions. Ils utilisent leurs aptitudes en mathématiques pour évaluer la validité de données quantitatives et leurs aptitudes à raisonner pour vérifier le bien fondé d'hypothèses et d'arguments. Les diplômés remettent en question ce qu'ils lisent, entendent et observent.

**Éléments de performance :**

- cerner les hypothèses et les conclusions;
- déceler les erreurs, les préjugés, les déclarations mensongères et les critiquer;
- vérifier l'exactitude des affirmations ou des arguments;
- défendre les raisons pour lesquelles on accepte ou rejette certains arguments ou conclusions.

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

**créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés.**

**Explication :**

La conception de nouveaux produits ou de nouvelles stratégies de résolution de problèmes exigent des aptitudes en créativité. Les diplômés sont capables d'adapter des approches traditionnelles à des situations nouvelles. Ils font preuve d'une bonne maîtrise des techniques de pensée divergente et intuitive.

**Éléments de performance :**

- analyser les besoins;
- faire preuve de créativité pour élaborer des stratégies et/ou des produits qui répondent aux besoins identifiés;
- choisir des solutions de rechange basées sur les besoins et les critères des projets/plans;
- créer des stratégies et/ou des produits;
- évaluer les stratégies et/ou les produits pour vérifier s'ils satisfont aux besoins.

**10. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs.**

**Explication :**

Pour atteindre des objectifs pratiques dans leur vie personnelle ou professionnelle, les diplômés utilisent aussi efficacement que possible temps, argent, espace et autres ressources. Ils planifient et se donnent les moyens d'atteindre leurs objectifs. Finalement, ils évaluent le réalisme de leurs objectifs, de leurs plans d'action et de leur démarche et ils les adaptent au besoin.

**Éléments de performance :**

- définir des objectifs réalistes et réalisables;
- utiliser des outils de planification (par exemple, budgets, calendriers de travail et plans d'action);
- adapter la démarche et modifier les objectifs en fonction des imprévus;
- utiliser les ressources (par exemple, l'argent, l'espace et le temps) de manière efficace;
- évaluer les objectifs et l'utilisation des ressources, et faire les ajustements appropriés.

**11. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**  
**assumer la responsabilité de ses faits et gestes.**

**Explication :**

Pour prendre des décisions, adopter des points de vue et accomplir des tâches, les diplômés assument la responsabilité de leurs actions et défendent leurs opinions. Ils évaluent les conséquences de leurs décisions et de leurs actions. Ils remettent en question leurs valeurs, croyances et opinions personnelles.

**Éléments de performance :**

- évaluer les conséquences de ses faits et gestes;
- évaluer la démarche et les moyens empruntés;
- reconnaître ses erreurs et apporter les correctifs nécessaires;
- reconnaître ses réussites et les appliquer à d'autres situations;
- justifier les valeurs, croyances et opinions qui fondent son action;
- tenir compte de la rétroaction constructive dans d'autres situations;
- défendre les décisions prises et les actions posées.

**12. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire.**

**Explication :**

L'aptitude à transférer un savoir d'un domaine à un autre est essentielle la vie durant. Les diplômés appliquent avec confiance leur savoir et savoir-faire à toute une gamme de situations nouvelles, y compris à l'apprentissage d'un nouveau savoir-faire.

**Éléments de performance :**

- évaluer ses aptitudes, ses connaissances et son style personnel d'apprentissage;
- reconnaître les aptitudes et connaissances requises pour faire face à une nouvelle situation;
- transférer les aptitudes et connaissances acquises dans des contextes nouveaux;
- identifier les aptitudes et connaissances qu'il y a lieu d'acquérir pour faire face à une nouvelle situation;
- choisir les stratégies d'apprentissage et de travail les plus appropriées aux situations;
- évaluer sa capacité de s'adapter à de nouvelles situations.

**13. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi.**

**Explication :**

Pour se préparer à faire face à des changements dans leur vie personnelle et professionnelle, les diplômés doivent faire valoir leurs réalisations et leurs capacités. Ils apprécient à leur juste valeur le travail accompli et l'expérience acquise. Ils sont capables de produire un portfolio ou un curriculum vitae attrayant. Enfin, ils présentent avec assurance et intérêt leurs réalisations personnelles.

**Éléments de performance :**

- faire le sommaire de ses réalisations, de ses connaissances et expériences de manière réaliste;
- choisir les modes de présentation (par exemple, curriculum vitae, portfolio, entrevue) les mieux adaptés à la situation pour présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience;
- évaluer les réactions aux modes de présentation et rectifier si nécessaire.

**14. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**  
**communiquer oralement et par écrit en anglais.**

**Explication :**

En Ontario, les Francophones doivent maîtriser la langue anglaise pour communiquer oralement et par écrit tant dans leur vie privée que professionnelle.

**Éléments de performance :**

- utiliser le vocabulaire approprié à une situation;
- appliquer les règles grammaticales de la langue anglaise;
- reconnaître les occasions propices à l'utilisation de ses connaissances en anglais;
- élaborer des stratégies de lecture et d'écoute;
- produire des documents écrits (par exemple, curriculum vitae, lettres de demande d'emploi);
- communiquer oralement de l'information (par exemple, face à face, conversation téléphonique);
- élaborer et utiliser des stratégies d'auto-correction.

**15. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :**

**affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.**

**Explication :**

Les communautés francophones ontariennes désirent conserver et promouvoir leur héritage culturel et linguistique. Les Francophones des collèges de langue française recherchent la possibilité d'approfondir leur compréhension de cet héritage et d'en apprécier la valeur et l'importance. Les diplômés oeuvrent, tant dans la vie privée qu'en milieu de travail, à l'épanouissement de leur culture, de leur langue et à l'affirmation de leurs droits.

**Éléments de performance :**

- reconnaître les situations où il est utile de défendre ou de promouvoir son identité culturelle;
- définir ses valeurs personnelles en relation avec la communauté francophone mondiale;
- défendre ses droits en tant que membre d'une communauté francophone;
- identifier les occasions propices à la promotion de la culture et de la langue de la communauté francophone;
- utiliser des stratégies pour faire face à toute situation où ses droits en tant que Francophone ne sont pas respectés.

## IV. La formation générale

*Tous les diplômés du programme Soins infirmiers auxiliaires doivent démontrer de façon fiable qu'ils ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques.*

### Les exigences de la formation générale

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que chaque programme collégial postsecondaire devrait comprendre au moins un cours de formation générale de trois heures par semaine, soit environ 45 heures d'enseignement par étape. Les apprenants devraient toucher à un grand nombre de domaines dans le cadre de leur formation générale et devraient, autant que possible, choisir eux-mêmes leurs cours de formation générale.

Cette exigence relative à la formation générale représente un élément intégral des normes du programme, en plus des résultats d'apprentissage relatifs à la formation professionnelle et aux aptitudes génériques.

Les exigences relatives à la formation générale doivent être remplies conformément aux lignes directrices suivantes :

1. la formation générale dans les collèges se doit de traiter de questions et de préoccupations sociales reliées au vécu de l'apprenant. Les cours de formation générale doivent être conçus de telle sorte que l'apprenant puisse appliquer sa compréhension de questions historiques à la réalité d'aujourd'hui;
2. tous les cours de formation générale offerts dans les collèges doivent être conçus en termes de bienfaits pour les apprenants aux plans de l'épanouissement et de l'enrichissement personnels et aux plans civique et professionnel;
3. la mission des collèges ontariens a pour objet, entre autres, de développer et d'appuyer la formation continue. Cet objectif constitue une composante essentielle de la formation générale.

La formation générale dans les collèges communautaires ontariens se veut une expérience d'apprentissage de niveau postsecondaire ayant pour objet de rendre l'apprenant capable de relever les défis de la famille, de la communauté et du monde du travail. Elle doit également permettre aux apprenants d'approfondir des questions de nature universelle et historique et d'en tirer des leçons applicables aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Elle tend à favoriser une attitude positive et un engagement à l'endroit de la formation continue. Elle est dispensée dans le cadre de cours élaborés en conformité avec les principes directeurs, les buts et les objectifs généraux de la formation générale.

## Les buts et les objectifs généraux

### 1. L'esthétique

*Compréhension des notions de beauté, forme et goût et du rôle des arts dans la société.*

**Objectifs généraux :**

- faire preuve de sens critique quant au rôle social des arts;
- reconnaître et apprécier le rôle des arts;
- acquérir le sens de la critique en développant et appliquant une grille d'analyse personnelle.

### 2. Le citoyen

*Compréhension de la signification des notions de droits et libertés dans la vie publique et communautaire au Canada.*

**Objectifs généraux :**

- faire preuve de connaissance de la structure et du fonctionnement du gouvernement canadien (les pouvoirs législatifs et judiciaires, la fonction publique), du rôle des élus et des responsabilités des citoyens;
- faire preuve de compréhension des événements importants qui marquent l'histoire canadienne et développer un sens critique éclairé face aux décisions politiques qu'ils entraînent;
- faire preuve de compréhension des questions internationales et de leur impact et reconnaître la place du Canada au sein de la communauté internationale;
- démontrer une compréhension de l'histoire, de son sens ainsi que de l'organisation et du rôle des groupes de bénévoles dans la vie communautaire.

### **3. La culture**

*Compréhension de la diversité culturelle, sociale, éthique et linguistique au Canada et dans le monde.*

#### **Objectifs généraux :**

- acquérir une compréhension du concept d'identité culturelle en faisant des liens entre ses expériences personnelles et l'étude de la culture au sens large;
- acquérir une compréhension de la diversité et de l'interaction des cultures et des sous-cultures dans la société canadienne;
- faire preuve de compréhension à l'endroit de diverses cultures en portant un jugement éclairé sur la façon dont elles tentent de répondre aux questions universelles.

### **4. La croissance personnelle**

*Prise de conscience de soi, croissance intellectuelle et bien-être physique, compréhension des autres.*

#### **Objectifs généraux :**

- se fixer des buts conformes à ses valeurs et ses attentes personnelles;
- appliquer sa compréhension de l'être humain et de son développement à sa vie personnelle et à ses rapports avec autrui;
- intégrer le concept de bien-être à son style de vie;
- se définir en tant qu'apprenant et reconnaître son propre style d'apprentissage.

### **5. Le social**

*Compréhension des rapports entre les personnes et la société.*

#### **Objectifs généraux :**

- faire preuve d'une connaissance éclairée des institutions et de l'organisation sociale de même que des rapports entre les personnes, les groupes et la société;
- faire preuve de jugement éclairé face aux changements et aux problèmes sociaux et reconnaître l'importance de l'engagement personnel au plan social;
- faire preuve d'un jugement éclairé sur les questions et les problèmes sociaux.

## 6. La science

*Compréhension de la contribution et du potentiel de la science dans le développement de la civilisation et des rapports entre les êtres humains.*

### **Objectifs généraux :**

- développer une compréhension de l'histoire, de la philosophie, de la contribution, des perspectives et des limites de la science;
- développer une compréhension de la méthode scientifique et de ses applications en mesure quantitative et pour la vérification de lois naturelles.

## 7. La technologie

*Compréhension de l'interrelation entre, d'une part, le développement et l'utilisation de la technologie et, d'autre part, la société et l'écosystème.*

### **Objectifs généraux :**

- faire le lien entre les connaissances et les applications technologiques et leur impact sur l'environnement physique et biologique;
- adopter des positions éthiques éclairées sur les questions relatives à la place de l'être humain sur la planète.

## 8. Le monde du travail

*Compréhension de la signification, de l'histoire et de l'organisation du monde du travail et des défis personnels à relever.*

### **Objectifs généraux :**

- adopter des critères à l'égard de l'efficacité, l'efficience, l'éthique et les récompenses qui soient conciliables avec la nature changeante du monde du travail;
- appliquer sa connaissance des institutions, de l'histoire et de l'organisation du travail à son rôle et à ses attitudes dans le monde du travail;
- développer une compréhension de la nature changeante du travail et de l'économie.